

POINT D'AVANCEMENT DU CHANTIER
« TELERECOURS »
COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU VENDREDI
24 AVRIL 2015

En décembre 2013, l'application Télé-recours est déployée sur l'ensemble des juridictions administratives, après une période de pilotage et d'expérimentation débutée en juin de cette même année dans le ressort de deux cours administratives d'appel.

Actuellement, plus de 67000 requêtes ont été communiquées via Télé-recours devant les juridictions administratives. En janvier 2015, 53 % des requêtes éligibles ont été déposées devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Après cette première étape M. le Vice-président du Conseil d'Etat a souhaité qu'une réflexion soit engagée au sein d'un groupe de travail présidé par M. le Président de la Cour administrative de Nantes. Les organisations syndicales ont été auditionnées le 24 avril 2015 par le groupe de travail.

Patrick FOUINETEAU, représentant national FO Préfectures pour les juridictions administratives et Jean-Antoine DELMAS, membre du comité technique spécial des greffes des juridictions administratives, ont soumis au groupe de travail les préoccupations des agents des greffes dont vous trouverez, ci-après le compte-rendu.

Nos représentants font remarquer que le succès du déploiement de Télé-recours repose sur la forte mobilisation des greffes et sur l'appropriation immédiate de l'application par les agents de greffes.

Néanmoins, FO a fait part de ses inquiétudes vers une généralisation du Télé-recours dans l'état actuel de fonctionnement.

En effet, nos représentants sont en total désaccord avec les conclusions du Vice-président dans la lettre de mission adressée au Président du groupe de travail dicit « *Les agents des greffes peuvent bénéficier dès à présent d'allègements notables de tâches matérielles liés à la gestion de dossiers dématérialisés. L'application Télé-recours est susceptible d'engendrer globalement un réel gain de temps* »

FO fait remarquer l'impact de la mise en place du télé-recours sur l'organisation des greffes et le volume de la charge du travail qui en a découlé bouleversant considérablement leur fonctionnement. Cette réalité est plus largement ressentie dans les tribunaux de 1ère instance que dans les cours administratives d'appel.

FO a réclamé à plusieurs reprises la création de groupes de travail magistrats / greffe, mais déplore que cette demande n'ait abouti que dans quelques juridictions, laissant place à des décisions unilatérales déséquilibrant le travail dans les juridictions.

FO soulève d'autres sujets d'inquiétude tels la fiabilité de l'outil, les pannes récurrentes et parfois longues dans la durée, qui contraignent les agents à différer certaines tâches, voire à les recommencer ultérieurement ce qui génère un facteur de stress supplémentaire et non négligeable, sans compter l'utilisation de mode de communication en format papier lors de ces incidents à régulariser ultérieurement dans l'application de dématérialisation (notamment dans le cadre des procédures d'urgence).



FO dénonce la re-matérialisation systématique des dossiers numérisés dans de très nombreuses juridictions, en complète contradiction avec l'éthique originelle de la modernisation de l'action de l'Etat et le développement de l'e-administration engagée par les gouvernements successifs et dans le cadre de la modernisation de l'Etat.

FO souligne le malaise et l'incompréhension des agents de greffe confrontés dans certaines juridictions à une politique d'impression systématique des dossiers télérecours.

FO signale les dépenses engendrées par cette re-matérialisation liées à la consommation de papier, à la multiplication des points d'impression dans les greffes et au recrutement de vacataires pour pallier aux urgences.

FO met en évidence devant le groupe de travail la réalité du terrain beaucoup moins idyllique et naïve que la présentation faite par M. le Vice-président du Conseil d'Etat.

FO s'insurge contre la proposition de téléchargement de toute la procédure des dossiers au fil de l'eau pour constitution au profit des rapporteurs de leurs dossiers numérisés, compte-tenu d'une part de la charge de travail que cela représente et du risque d'erreur sur l'intégrité de la complétude du dossier. FO accepterait éventuellement cette proposition à la condition que le téléchargement intervienne une fois le dossier en état d'être jugé (à condition de la fiabilité des fichiers de téléchargement et dans le cadre de la programmation des mises aux rôles, tel que cela se pratique lors de la constitution d'un dossier papier). Avant que cette mise en état soit réalisée, il appartient alors que le magistrat consulte directement le dossier contentieux dans l'application elle-même. Le raisonnement doit être identique au classement des dossiers papiers, l'étagère étant Télé-recours et le dossier classé sur le compactus. En outre, FO fait remarquer qu'en l'état actuel, les serveurs actuellement dédiés ne sont pas en capacité de mémoire pour exécuter cette tâche.

FO réclame une énième fois avec force et véhémence que soit créé dans l'application ou en parallèle un module permettant l'échange entre le magistrat rapporteur et le greffe de sa chambre. La solution actuelle d'envoi de mail surajoute une difficulté et ralentit la procédure, le greffe étant alors dans l'attente d'une réponse par la messagerie électronique, conditionnée par la réactivité de chaque intervenant et des périodes d'absence ou de congé. Le développement de l'instruction par messagerie ou parfois par l'usage de dossier « fantôme » ou sur le répertoire partagé démontre la nécessité de créer un espace d'instruction soit dans Télé-recours directement, soit dans Skipper ou dans un autre outil.

FO propose de tirer les conséquences du télé-recours sur travail collégial au sein des juridictions avant sa généralisation et que l'ensemble greffe/magistrats représentant la chaîne fonctionnelle soit complètement opérationnel de manière réussir le pari engagé. FO rappelle l'investissement très important des greffes dans la réussite actuelle de l'augmentation de l'usage dans les dossiers éligibles (les greffes étant en contact directement avec les parties et faisant la publicité de Télérecours, gage de la réussite de cette réforme). Il est moins sûr que l'investissement de nos magistrats soit d'un tel niveau.

En s'appuyant sur leurs interventions **nos représentants** soulignent que le déploiement du Télé-recours échouera inmanquablement s'il se fait sans les agents des greffes. Ils ont donc demandé la prise en compte de leurs légitimes revendications.

FO fait remarquer qu'au moment même où l'on exige des agents toujours plus, leurs avancements sont en forte diminution et leur pouvoir d'achat stoppé. Une démotivation généralisée est donc à craindre dans ce contexte.

